

contraire à sa condition, et nuisible aux intérêts de sa famille (1). Son confesseur, à qui il en fit part, ne comprit pas non plus comment M. de La Dauversière pourrait former cette colonie (2), ni instituer un nouvel ordre d'hospitalières ; et il lui répondit d'abord de se contenter de prier DIEU, et d'attendre dans une sainte indifférence qu'il lui plût de manifester sa volonté (3).

(1) *Les Vénérables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, 1643, in-4°, p. 20-27.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la mère Juchereau, p. 33-34.

(3) *Histoire de l'Institution de la Congrégation des hospitalières de S.-Joseph*, p. 10-11.

Les mêmes ordres lui ayant été réitérés plusieurs fois, son confesseur lui fit la même réponse. Néanmoins, M. de La Dauversière se sentait pressé de plus en plus. Il recevait des lumières si vives, des vues si particulières et si circonstanciées sur la situation du Canada et sur celle de l'île de Montréal (4), sans avoir jamais connu les lieux par aucune voie naturelle ; DIEU lui montrait avec tant de netteté les moyens qu'il devait employer pour l'exécution de cette œuvre, il le pressait si instamment de l'entreprendre, comme un service signalé qu'il demandait de lui (5), qu'à la fin il craignit d'attirer sur lui l'indignation de DIEU s'il s'obstinait davantage. Il s'adressa donc de nouveau à son directeur, qui, touché et convaincu par tous ces récits, lui permit d'en faire part à ses amis, et de commencer l'entreprise. Mais les RR. Pères Jésuites, et tous ceux à qui il en fit part, ne purent goûter le projet d'un nouvel institut d'hospitalières,

(4) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, ibid. — *Histoire du Montréal*, par M. Dollé de Casson. — *Annales des hospitalières de Villemarie*, par la sœur Morin.

(5) *Les Vénérables Motifs de MM. et Dames de Montréal*, p. 27.